

Stationnement et transports

Le stationnement à Croissy-sur-Seine

Le stationnement en centre ville est gratuit et à durée limitée sur les zones règlementées.

Fichier

[Arrêté No POL-2014-107 \(.pdf - 74.97 Ko\)](#)

Période de la réglementation : du lundi au samedi 9h00 à 19h00 sauf dimanche et jours fériés.

Zones règlementées identifiées par un marquage au sol et des panneaux :

- Boulevard Hostachy : durée limitée à 30 minutes
- Rue des Ponts (jusqu'à Berteaux): durée limitée à 1h00
- Rue Carnot (jusqu'à Wailly): durée limitée à 1h00
- Avenue Foch (jusqu'à l'église): durée limitée à 1h00
- Rue du Saut du Loup (entre Verdun et rue de la Procession): durée limitée à 4h00
- Avenue de Verdun devant la mairie : durée limitée à 1h30

Les disques de stationnement

Pensez à mettre votre disque de stationnement !

Le disque européen est à utiliser en zone règlementée.

Ces disques sont à acheter dans les commerces.

La verbalisation

- 35 € : pour l'absence de disque ou le dépassement de la durée réglementaire de stationnement.
- 135 € : pour un stationnement sur le trottoir, sur un passage piéton, sur un arrêt de bus ou bien un stationnement gênant.
- 135 € : pour un stationnement sur un emplacement réservé aux personnes à mobilité réduite.

Déplacements en RER

Station RER : Chatou – Croissy / Rue Paul Flamant

Un passage dans les deux sens de circulation toutes les 10 minutes environ.

Renseignements téléphoniques auprès de la R.A.T.P au 08 92 68 77 14.

Renseignements et itinéraires par internet :

- <http://www.vianavigo.com>
- <http://www.ratp.fr/>

Déplacements en bus avec le réseau Bus en Seine

Le réseau Bus en Seine a été intégralement restructuré le 16 avril 2018.

Les lignes ont toutes été renommées avec l'apparition des lettres en remplacement des chiffres. Les itinéraires sont linéarisés et simplifiés afin de rendre le réseau plus lisible. L'offre est renforcée, en particulier sur les lignes "fortes" dont la fréquence est cadencée à 10 min en heures de pointe.

Les amplitudes de fonctionnement sont fortement étendues, le matin et surtout en soirée. Les derniers départs en gare sont ainsi calés sur les derniers Trains et RER pour les lignes A, B, C et D.

L'offre du week-end se multiplie : x2 le samedi et x10 le dimanche !

De nouvelles possibilités de déplacements et de nouvelles destinations avec le centre commercial Parly 2 et la gare de Rueil-Malmaison.



Les Noctiliens pour vos Déplacements entre 1h et 5h du matin

Le service Noctilien permet les déplacements de nuit, c'est-à-dire effectués entre 1h00 et 5h00 du matin, quand les transports publics ferroviaires ne sont pas exploités.

La ligne N153 Saint Lazare - Saint-Germain-en-Laye s'arrête à la gare RER de Chatou/Croissy

Plus d'informations : <https://www.ratp.fr/plans-lignes/bus-noctilien/n153>

En vélo à Croissy

Avenue verte Paris Londres

L'Avenue Verte est un itinéraire touristique, fonctionnel et continu de circulations douces connectées à intervalles réguliers aux réseaux de transports collectifs. Soit 150km de route cyclable coté britannique et 320km côté français.

Croissy-sur-Seine est directement concernée car 4,6km de ses berges sont incluses dans cette "Avenue Verte": de la limite du Pecq à la British School.

Site pour découvrir l'Avenue Verte (carte et vidéo) : <http://avenuevertelondonparis.com/>

Pistes cyclables à Croissy

Vous trouverez des accroches à vélo principalement à la station RER de Chatou-Croissy, à la mairie, à Chanorier, en centre ville et à divers autres endroits un peu partout dans la commune.

Liens utiles

- Site des mobilités douces en Yvelines : <https://www.yvelines.fr/cadre-de-vie/deplacements/circulationsdouces/>
- Réseau vélo 78 est un regroupement d'associations des Yvelines qui milite pour le développement des aménagements cyclables et des circulations douces en milieu urbain : <http://www.reseauvelo78.org/>
- Association cycliste à Croissy : <http://www.ccc78.com/new/index.php>

Voies navigables

Pour toute demande sur l'utilisation de la Seine à des fins de navigation, vous pouvez directement prendre contact avec le service de navigation de la Seine situé à Bougival.

[Service Navigation de la Seine](#)

21, Ile de la Loge
78380 Bougival
Tél : 01 39 69 82 33

Les parkings de la ville

Parkings en sous-sol du boulevard Hostachy

- Parking Leclerc et Canotiers
- Stationnement gratuit à durée limitée 2h00
- Parking ouvert de 8h00 à 20h00

Parking de l'Eglise

- Situé sur la place de l'église saint Léonard
- Gratuit

Liens utiles

[Via Navigo - Tous mes déplacements en Île-de-France](#)

[RATP](#)

[Bus noctilien N153](#)

[Réseau Bus en Seine](#)

[Mobilités douces en Yvelines](#)

[Réseau Vélo 78](#)

[Association cycliste à Croissy](#)

[Découvrir l'Avenue Verte](#)